

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Suisse 2014-2020

Comité de suivi (configuration pilotage)
07 juin 2018 à Veyrier-du-lac
Procès-verbal de séance

Le Comité de suivi s'est réuni en configuration pilotage le jeudi 07 juin 2018 après-midi à Veyrier-du-lac sous la coprésidence, d'une part de l'Autorité de gestion, la Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par **Liliane LUCCHESI**, Conseillère régionale déléguée aux relations franco-suisse, et d'autre part de la Coordination régionale Interreg (CRI) suisse représentée par **Pascal BROULIS**.

Participaient à cette réunion, en qualité d'élus ou de représentants officiels des membres de droit :

- BLANC Etienne, Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- PAOLI Gérard, Vice-président du Conseil départemental de l'Ain
- RIOTTE Christine, Vice-président du Conseil départemental du Jura
- TOWNLEY-BAZAILLE Laure, Vice-présidente du Conseil départemental de Haute-Savoie

En qualité de représentants des membres de droit :

- BAUDELET Olivier, Commission européenne - DG REGIO
- BERDAT Stéphane, République et Canton du Jura
- BETTU Brigitte, Conseil départemental de l'Ain
- BOLZANI Enrico, République et Canton de Genève
- BRUNET Thierry, SGAR Bourgogne-Franche-Comté
- DANIELOU Michel, Conseil départemental de Haute-Savoie
- GASTALDI Marie, Conseil départemental de Haute-Savoie
- GROSJEAN Ismaël, Canton du Valais
- GUETAZ Sylvain, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- GUILLABERT Anne, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
- JANNIN Laurence, Conseil départemental du Doubs
- LOPEZ Alexa, Conseil départemental du Jura
- MARADAN Kim, Canton de Berne
- MONNIOT Nathalie, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- NIESSEN Célia, Conseil départemental de Haute-Savoie
- TORDJEMAN Mylène, Conseil départemental de Haute-Savoie
- VIREDAZ Gian-Valentino, République et Canton de Neuchâtel
- ZUFFEREY Norbert, Canton de Vaud

Au titre de la Coordination régionale suisse, aux côtés du Coprésident

- GASSER Mireille

Au titre de l'autorité de gestion, aux côtés de la Coprésidente :

- HILAND Hervé, Région Bourgogne-Franche-Comté
- THOZET Cécile, Région Bourgogne-Franche-Comté

Au titre du Secrétariat conjoint France-Suisse :

- CHARPIOT Kadra, Région Bourgogne-Franche-Comté
- COUSSOT Laure, Coordination Régionale Interreg suisse
- DUFFET Clémence, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MEDJALDI-MICHEAU Danièle, Région Bourgogne-Franche-Comté
- POUPART Sara, Région Bourgogne-Franche-Comté
- QUADRONI Norman, Coordination Régionale Interreg Suisse

En qualité de membre associé:

- LEBON Laure, Sous-Préfète de Saint-Claude, préfecture du Jura

Excusés :

- AYACHE Patrick, Vice-président du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
- BEZES-FELDMEYER Christina, CGET
- GRUBER Véronique, Canton de Fribourg
- ROUSSE Frédéric, Conseil départemental du Territoire de Belfort

Ordre du jour

1. Validation du procès-verbal du Comité de suivi du 23 novembre 2017
2. Point d'avancement du programme Interreg France-Suisse
3. Validation du projet de modification du règlement intérieur
4. Information suite à la consultation sur le RAMO
5. Information sur l'évaluation pluri-axes
6. Information sur l'évaluation par le SECO (stratégie 2021-2027)
7. Information de la CE sur le post2020
8. Dôle-Tuffes : information et échange autour d'un projet candidat à Interreg France-Suisse
9. Echange sur l'opportunité d'un appel à projets (ou à manifestation d'interêt)
10. Actualité sur la communication : site internet et guide de communication
11. Calendrier 2019

Il a été décidé en séance d'adapter l'ordonnancement de l'ordre du jour, avec le point 8 (Dôle-Tuffes) avancé en 6^{ème} position et le point 2 reculé en 7^{ème} position. Par ailleurs, les points 1 à 5 ont été traités avant le déjeuner.

1. Validation du procès-verbal du comité du 23 novembre 2017

Madame Lucchesi propose de valider définitivement le procès-verbal du précédent Comité de suivi

Le Comité de suivi valide définitivement le PV de la séance précédente qui s'est tenue à Lons-le-Saunier le 23 novembre 2017 avec remerciements à ses auteurs.

3. Validation de la modification du règlement intérieur

Mme Lucchesi expose les deux points de modification du règlement intérieur du Comité de suivi à l'ordre du jour et demande à M. Hiland de les détailler.

Les motivations de ces deux modifications sont d'une part une règle de consensus qu'il est apparu nécessaire de compléter d'une disposition prévoyant le cas d'absence de consensus, en l'occurrence, l'ajournement ; d'autre part une absence de représentation de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) parmi les membres de droit autrement qu'au titre particulier d'autorité de gestion française (AG) du programme.

M. Baudalet demande l'adoption d'une 3^{ème} modification concernant la place de la Commission européenne (CE) dans le Comité de suivi. Celle-ci y figure en tant que membre de droit, avec voix délibérative, ce qui est contraire à sa place habituelle dans ce type d'instance de gouvernance

Le Comité de suivi valide les trois modifications de son règlement intérieur, avec:

- l'introduction d'une règle d'ajournement en cas d'absence de consensus ;
- l'intégration de la collectivité régionale BFC parmi les membres de droit ;
- le repositionnement de la CE en tant que membre associé ayant une voix consultative.

4. Information suite à la consultation du RAMO

Mme Lucchesi demande à M. Hiland d'exposer la situation de ce rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) portant sur l'année 2017. M. Hiland rappelle que ce document a fait l'objet d'une consultation écrite du 9 mai au 24 mai derniers, compte-tenu de la nécessité de le transmettre avec son PV à la CE au plus tard le 31 mai. Seules deux remarques ont été recueillies à l'issue de cette consultation : l'une portant sur le résumé citoyen où la présentation de la gouvernance doit explicitement inclure les deux préfectures de région ; l'autre demandant, lorsque le Comité de suivi de juin est cité, d'en préciser l'année (2017).

M. Hiland indique que le RAMO portant sur l'année 2018 sera à transmettre au plus tard le 30 juin 2019 et portera sur un contenu beaucoup plus étoffé comme le prévoient les textes réglementaires européens.

Le Comité de suivi prend acte de cet avancement.

5. Information sur l'avancement de l'évaluation pluri-axes

Mme Lucchesi invite M. Hiland à rendre compte de l'avancement de ce chantier. Suite à la décision du Comité de suivi du 23 novembre dernier d'engager une évaluation de mise en œuvre sur les 4 axes du programme, puis à l'élaboration concertée du cahier des charges, un appel d'offres public est en cours avec remise des offres le lendemain du présent comité (vendredi 8 juin).

D'ores et déjà une date de réunion de lancement a été fixée au vendredi 29 juin à Besançon (14h), avec visioconférence possible.

Le comité de suivi mandate la cellule d'appui de suivre les travaux d'évaluation et d'en rendre compte lors du prochain comité.

9. Opportunité et faisabilité d'un appel à projets

Mme Lucchesi demande à M. Hiland d'exposer ce chantier. La question de recourir à l'appel à projets, ou à l'appel à manifestation d'intérêt, est récurrente sur le programme Interreg France-Suisse sans jamais avoir été expérimentée. Le Pré-comité du 26 avril 2018 a proposé la constitution d'un groupe de travail sur une base volontaire et composé des Départements du Jura, du Doubs et de l'Ain, du Canton du Jura, ainsi que de la CRI et de l'AG.

M. Bolzani demande s'il n'y aurait pas lieu de mettre en œuvre des appels à projets par région, par territoire à l'intérieur de la zone de coopération d'Interreg France-Suisse en fonction des dynamiques propres à chaque territoire de coopération. M. Broulis juge cette option prématurée et suggère que des réflexions préalables puissent avoir lieu au niveau suisse afin d'identifier les leviers possibles d'émergence de projet, sans passer par des appels à projets.

Le Comité de suivi demande que les conclusions du groupe de travail soient portées à sa connaissance lors du prochain comité.

8. Dôle-Tuffes : information et échanges sur un projet candidat à Interreg

M. Hiland indique que le Pré-comité du 26 avril a constaté que le projet Dôle-Tuffes n'était pas mûr pour un passage en programmation mais a souhaité néanmoins en rendre compte au Comité de suivi en séance de pilotage en raison des questions plus générales qu'il soulève en termes de gestion du programme Interreg et du type d'actions soutenues.

Mme Charpiot présente les grandes lignes du projet : « mariage » de deux massifs skiabiles frontaliers par des actions de réaménagement et de développement ainsi que de gestion mutualisée du domaine ; volume financier franco-suisse de 14,2 M€, dont 10,3 M€ en France et dont 6,5 M€ de FEDER escomptés. L'instruction administrative et financière n'a pas remis en cause l'éligibilité du projet. Le Canton de Vaud et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont chacun émis un avis favorable. En revanche les services de l'Etat en Bourgogne-Franche-Comté ont émis un avis « fortement réservé » en 4 points : modèle économique incertain ; positionnement touristique discutable ; respect de l'environnement insuffisant ; autorisations administrative non acquises.

M. Hiland résume la situation du projet qui est que, d'une part remédier à cet avis fortement réservé va demander du temps aux chefs de file, à tel point que ceux-ci envisagent la programmation du projet dans un an (juin 2019) ; d'autre part le volume de FEDER demandé, le plus important de tous les projets programmés, est de moins en moins compatible avec le solde de FEDER subsistant sur l'axe 2 à mesure des séances de programmation.

M. Hiland montre qu'avec la programmation de ce jour (13 projets) il reste un FEDER disponible de 4,2 M€ sur l'axe 2.

M. Broulis souligne que le Canton de Vaud a émis un avis favorable sur ce projet qui doit permettre un développement économique harmonieux avec le territoire. Cependant, plusieurs points ouverts doivent être résolus. L'éligibilité du projet est-elle acquise au regard du DOMO? Le projet doit-il être recalibré tant financièrement que sur le fond, afin de mieux prendre en compte l'aspect 4 saisons? M. Broulis souligne que l'aspect 4 saisons est déjà bien développé sur le reste du territoire vaudois. Il importe donc que le positionnement stratégique de la station sur ce volet soit mieux affirmé.

Pour autant le ski alpin sur les massifs Dôle-Tuffes continue de présenter un fort enjeu de formation des jeunes générations à la pratique du ski pour pérenniser ce secteur touristique.

L'éligibilité du projet n'est pas remise en question par les membres du comité. Mme Lucchesi juge que le quatre-saisons et l'environnement constituent le nœud du problème. Elle s'interroge sur la possibilité d'un phasage dans le temps.

Mme Lebon intervient pour confirmer que la diversification des activités est une préoccupation des services de l'Etat dans le Jura et en Bourgogne-Franche-Comté. Elle se satisfait néanmoins que les porteurs du projet aient ajourné sa programmation pour prendre le temps de sa reprise. Elle fait part de l'avis de l'autorité environnementale (AE) du 10 avril qui pointe notamment la qualité médiocre des études et qui livre des recommandations. Elle insiste sur la volonté d'accompagnement des porteurs de la part des services de l'Etat. L'hypothèse d'un phasage lui paraît difficile compte-tenu que toutes les actions s'enchaînent. La perspective du quatre-saisons semble en effet très insuffisante dans le dossier, de même que l'opportunité de tirer parti du ski nordique qui n'est pas développée.

M. Paoli relève que le programme Interreg n'autorise que des « petits équipements » sur cet axe thématique et s'étonne du volume d'infrastructure à déployer, tout en soulignant que ce type de projet se répète dans beaucoup de petites stations.

M. Hiland indique que le programme prévoit ces petits travaux comme une possibilité d'actions parmi d'autres, non limitativement. La seule restriction écrite concerne l'inéligibilité d'infrastructures de renouvellement, ce qui n'est pas le cas du dossier Dôle-Tuffes dont les actions sont de développement. Les intentions des rédacteurs du programme ont pu être ciblées sur la limitation de gros investissements et plus exigeantes en termes d'environnement, mais très clairement sa rédaction ne fait pas obstacle à l'éligibilité de ce projet. Enfin le projet concorde avec les objectifs fondamentaux du FEDER (projets structurants) et de coopération territoriale européenne (CTE) de la politique de cohésion de l'UE (démarche transfrontalière).

Mme Riotte et Mme Lopez souhaitent revenir sur le quatre-saisons, en faisant valoir une méconnaissance de la gouvernance globale de l'ensemble du massif des Tuffes de la part des différentes autorités. Les statuts du syndicat mixte de développement touristique (SMDT) conduisent celui-ci à ne pouvoir s'occuper que de ski alpin. De son côté la communauté de communes (CC) des Rousses a en charge les autres aspects de développement, tels que randonnées pédestres, ski nordique, commando games etc. C'est

une gouvernance intégrée où la consolidation de l'activité ski alpin du SMDT doit permettre le déploiement des autres activités par la CC des Rousses.

M. Hiland indique que du point de vue d'Interreg France-Suisse, la cohérence des activités s'apprécie à l'intérieur du projet qui candidate puis conventionne, sans pouvoir prendre en compte des démarches extérieures au projet. La contractualisation qui suit toute programmation porte sur des engagements qui doivent être vérifiables, mesurables ce qui n'est manifestement pas le cas par exemple du quatre-saisons avec le dossier Dôle-Tuffes.

M. Baudelet confirme que fondamentalement le FEDER a vocation à financer des investissements structurants, tels que de gros travaux et de gros projets.

Mme Charpiot s'interroge sur l'appel d'air que pourrait susciter une plus grande ouverture du programme vers ce type de projets.

Selon M. Broulis, il existe peu d'opportunités transfrontalières telles que le projet Dôle-Tuffes.

Mme Guillabert précise qu'en revanche d'autres projets pourraient émerger dans le bassin lémanique et s'interroge sur la question du montant FEDER sollicité par rapport à la maquette.

M. Broulis demande s'il faut plafonner les subventions. Il souhaite jouer "cartes sur table" avec les chefs de file. Il fait observer que côté suisse, le contexte est que le quota de fonds fédéraux sera vite atteint pour le bassin lémanique (BL) tandis que le projet Dôle-Tuffes relève de l'arc jurassien (AJ).

Mme Guillabert souhaite d'abord avoir l'assurance que le projet respecte les contraintes environnementales. La question du plafonnement n'est selon elle pas opportune.

M. Guetaz indique que la Région AuRA est soucieuse de l'environnement ainsi que des aides d'Etat.

M. Broulis conclut qu'il n'est pas souhaitable d'introduire des plafonds, mais que pour autant il faut que les porteurs aient l'assurance de ne pas continuer de travailler sur ce projet "pour rien". Il s'interroge sur la possibilité de scinder le projet sur un 2^e axe du programme, celui sur les transports durables.

Mme Coussot précise que cette scission du projet doit être expertisée au regard des possibilités du DOMO. Dans le cas contraire, une modification de la maquette du FEDER devrait être envisagée au regard notamment du vivier de projets dans le Bassin lémanique dans l'axe 2.

Mme Duffet rappelle qu'un projet antérieur (PAJ), relevant certes d'Interreg 2007-2013, avait conduit à une jurisprudence favorable à ce qu'il n'y ait pas dissémination d'un projet sur plusieurs axes en fonction des différentes actions prévues, mais soutenant l'inscription du projet sur un seul axe en fonction de la thématique dominante.

M. Baudelet indique que si le projet s'y prête, il serait possible d'envisager de le scinder. Il attire l'attention sur la logique d'une programmation pluriannuelle, qui est de bien préparer en amont la période de 7 ans pour éviter des changements de maquette en cours de route.

Il précise qu'une maquette est établie pour être respectée. Cependant, cette démarche de modification est possible mais son approbation n'est pas garantie. En outre, la démarche de modification de maquette est longue et chronophage.

Mme Lucchesi remarque qu'il y a toutefois des forces majeures qui nécessitent de faire évoluer les plans et les programmes.

M. Hiland indique que depuis l'écriture du programme, en 2013-2014, qui faisait la part belle au transport ferroviaire, des réformes législatives sont intervenues en France conduisant l'opérateur national historique, SNCF, à ne plus pouvoir s'engager dans des projets au même niveau que précédemment. Ce pourrait être une cause de force majeure pour modifier la maquette.

M. Broulis informe que côté suisse, les remontées mécaniques sont considérées comme du transport. Il conviendrait donc peut-être d'examiner côté français la recevabilité d'une remontée mécanique présentée comme mode de transport.

M. Baudalet propose d'identifier si, sur d'autres programmes Interreg, de tels projets ont été réalisés et si c'est le cas, dans quel type d'axe prioritaire ils ont été programmés. Il indique qu'au pire la programmation suivante, post-2020, pourrait prendre le relai.

M. Bolzani s'inquiète de ce qu'une modification de programme pour un seul projet constitue un précédent.

M. Duffet rappelle que précédemment le cadre du programme Interreg France-Suisse a déjà pu être modifié pour les nécessités de programmation d'un projet particulier.

Mme Gasser propose de conclure en indiquant les prochaines étapes:

- informer le chef de file de la situation au regard du solde actuel de subventions sur l'axe 2 et lui demander de tenir informée l'AG des conclusions des études environnementales'
- examiner la faisabilité d'une évolution du cadre d'Interreg, PC et/ou DOMO sur les axes 2 et 3 sur la base d'une identification préalable du vivier par les partenaires du programme
- travailler différents scénarii d'évolution de la maquette du programme à arbitrer au prochain Comité de suivi.

M. Baudalet complète en proposant d'analyser particulièrement le motif de la force majeure (changement significatif dans la situation économique, environnementale et du marché du travail dans un Etat membre ou une région).

Le Comité de suivi prend acte de la situation du projet Dôle-Tuffes et confirme son éligibilité de principe au programme Interreg France-Suisse. Il relève que toutes les exigences en termes de développement durable doivent être respectées afin que les réserves bloquant sa programmation côté français puissent être levées

Le Comité de suivi demande à l'AG et à la CRI

- D'informer les chefs de file des perspectives financières en lien avec la maquette et des réserves à lever ;
- D'évaluer la faisabilité d'inscrire le projet sur 2 axes au regard du DOMO ;
- De consolider le vivier de projets avec le partenariat
- D'examiner les possibilités de modifications de maquette du FEDER dans le cadre plus large de la gestion de fin de programme d'Interreg France-Suisse

Suite au départ de M. Broulis, Mme Gasser assure sa suppléance.

2. Avancement du programme Interreg France-Suisse

L'avancement d'Interreg France-Suisse, qui figure sur les supports transmis préalablement, est actualisé suite à la programmation du matin. Il est rapidement passé en revue, notamment pour constater le solde de FEDER sur l'axe 2 (patrimoine naturel et culturel), inférieur au FEDER demandé par le projet Dôle-Tuffes, ainsi que le taux de programmation très bas de l'axe 3 (transport durable).

Axes, objectifs spécifiques	Program-mat°	Maquette initiale	FEDER programmé	%
OS 1 : Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la recherche et de l'innovation	6	3 000 000,00	1 652 707,52	55,1%
OS 2 : Développer les innovations dans les domaines d'excellence du territoire	26	10 000 000,00	7 762 162,56	77,6%
Sous-total Axe 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	32	13 000 000,00	9 414 870,08	72,4%
OS 3 : Exploiter plus efficacement les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine	11	7 500 000,00	6 077 872,62	81,0%
OS 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés de l'espace transfrontalier	11	6 000 000,00	4 461 870,36	74,4%
OS 5 : Structurer les démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air	7	3 500 000,00	2 192 477,33	62,64%
Sous-total Axe 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	29	17 000 000,00	12 732 220,31	74,9%
OS 6 : Augmenter l'utilisation des moyens de transports durables pour les déplacements transfrontaliers	4	12 000 000,00	1 836 430,56	15,3%
OS 7 : Augmenter l'efficacité du transport ferroviaire transfrontalier	2	12 946 570,00	6 471 021,00	50,0%
Sous-total Axe 3 : Encourager le transport durable	6	24 946 570,00	8 307 451,56	33,3%
OS 8 : Soutenir le développement de services de proximité dans l'objectif de favoriser l'activité économique	8	3 990 505,00	2 697 584,16	67,6%
OS 9 : Mettre en œuvre des actions communes pour renforcer l'accès aux marchés de l'emploi	4	3 000 000,00	1 656 290,23	55,2%
Sous-total Axe 4 : Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main-d'œuvre	12	6 990 505,00	4 353 874,39	62,3%
Sous-total Axe 5 : Assistance technique	2	3 953 430,00	971 751,51	24,6%
TOTAL	81	65 890 505,00	35 780 167,85	54,30%

	Maquette			Programmation					
	Contribution fédérale	Contribution cantonale	Total	Contribution fédérale	Taux de prog.	Contribution cantonale	Taux de prog.	TOTAL	Taux de prog.
AXE 1. Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	5 800 000	4 860 000	10 660 000	4 101 226	71%	3 782 023	78%	7 883 249	74%
AXE 2. Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	3 000 000	12 000 000	15 000 000	2 658 608	89%	3 311 878	28%	5 970 486	40%
AXE 3. Encourager le transport durable	2 000 000	14 000 000	16 000 000	1 332 527	67%	1 787 069	13%	3 119 596	19%
AXE 4. Favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre	3 000 000	3 300 000	6 300 000	1 301 555	43%	811 636	25%	2 113 191	34%
AXE 5 Management régional	1 200 000	840 000	2 040 000	527 302	44%	598 500	71%	1 125 802	55%
TOTAL	15 000 000	35 000 000	50 000 000	9 921 218	66%	10 291 106	29%	20 212 324	40%

6. Information sur l'évaluation par le SECO

Mme Gasser et Mme Coussot rendent compte du mandat en cours attribué par le SECO sur l'évaluation d'Interreg. L'objectif est d'évaluer la participation suisse aux programmes de coopération territoriale européenne et de faire des recommandations aux responsables de programmes suisses pour la période post 2020.

Les questions évaluatives proposent de comprendre:

- L'élaboration d'Interreg est-elle cohérente avec les objectifs de la NPR?
- Quelle est la contribution d'Interreg à la réalisation des objectifs de la NPR?
- La gouvernance entre les acteurs impliqués en Suisse est-elle efficace?;
- Quelle est l'importance de la participation suisse à Interreg du point de vue de la politique extérieure suisse?

Les conclusions de l'étude seront connues à l'automne et feront l'objet d'une présentation lors de prochain Comité de suivi de novembre.

Le Comité de suivi prend acte de ce travail évaluatif préparant la stratégie suisse pour la période post 2020

7. Information de la CE sur la période « post-2020 »

M. Baudalet expose les nouvelles orientations proposées par la CE, d'une façon générale sur le futur cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE, et plus particulièrement en ce qui concerne la future politique de cohésion.

Premièrement, les trois grandes valeurs stratégiques retenues sont que la future politique doit être moderne, simple et flexible, pour tous.

Le 2^e point de présentation porte sur les grands objectifs prioritaires qui seraient au nombre de cinq :

- une Europe plus intelligente
- une Europe plus verte et décarbonée
- une Europe plus connectée (du transport au digital)
- une Europe plus sociale (emploi, santé, inclusion)
- une Europe plus proche des citoyens.

M. Baudalet souligne un 6^e objectif prioritaire propre à la CTE : la coopération entre administrations de plusieurs pays, dans le fil de la « communication » de la CE sur les obstacles transfrontaliers (que Mme Gailly avait présentée lors du dernier comité de suivi).

En 3^e lieu, la CE chercherait à réduire l'éventail des obligations de gestion des futurs programmes (simplification). La programmation sur 7 ans (2021-2027 prévisionnellement) se décomposerait en 5 + 2, avec une revue possible 2 ans avant l'échéance.

M. Baudalet souligne l'innovation suivante : la possibilité d'avoir un fonds pour des « petits projets » davantage tournés vers le citoyen.

Enfin la typologie des programmes Interreg évoluerait avec cinq catégories : le transfrontalier (uniquement sur les frontières terrestres) ; le transnational (par grand bassin maritime) ; l'ultrapériphérique ; l'interrégional (Interact, Espon...) ; enfin une 5^e catégorie pour des investissements en matière d'innovation (dans le prolongement des stratégies de spécialisation intelligente).

Le calendrier est ambitieux, avec la volonté de commencer d'écrire les futurs programmes dès début 2019.

Le Comité de suivi prend acte de ces orientations de la politique de cohésion de l'UE.

10. Actualité sur la communication

Mme Lucchesi liste les actualités liées aux actions de communication. M. Hiland rend compte du nouveau site Internet Interreg France-Suisse, mis en ligne depuis le 26 avril. Il renouvelle à cette occasion l'appel à photos de paysages, à placer en page de garde pour illustrer quatre parties du territoire de coopération.

Il informe de la refonte du guide de communication à l'attention des porteurs, dont des exemplaires sont distribués en séance.

Il rappelle qu'une newsletter a été diffusée en mai dernier, avec un outil de diffusion plus performant, décliné du nouveau site Internet.

Pour le 2nd semestre 2018, la prochaine newsletter est prévue en octobre-novembre. Mme Guillabert souhaite savoir comment est conçue cette lettre. Mme Coussot répond que le contenu fait l'objet d'une concertation au niveau de l'AG et de la CRI. Le canevas a été fixé lors de la 1^{ere} newsletter. Les personnes interviewées et les projets exposés sont choisis suivant un critère de représentativité territoriale de sorte que chaque partie du territoire de coopération transfrontalière soit équitablement et alternativement représentée.

M. Hiland rappelle également qu'une campagne de tournage de petites vidéos sera lancée à l'automne, pour recueillir de courts témoignages de porteurs de projets et qui seront mis en ligne.

Enfin il indique que le Comité de suivi de novembre sera appelé à délibérer sur le plan de communication 2019 voire 2019-2020.

Le Comité de suivi prend acte de ces productions et de ces chantiers.

11. Calendrier

M. Hiland soumet le calendrier 2018-2019 des prochaines grandes échéances d'Interreg France-Suisse :



- Comité de suivi jeudi 15 novembre 2018 à Tramelan
- Comité de suivi jeudi 20 juin 2019 dans le bassin lémanique suisse
- Comité de suivi jeudi 14 novembre 2019 dans l'arc jurassien français

Il attire l'attention sur les prochaines dates intéressant les futures candidatures :

- Prochain dépôt des dossiers de demande, vendredi 15 juin 2018
- Prochaines sélection des fiches pré-projets : vendredi 2 novembre 2018
- Dépôt suivant des dossiers de demande : vendredi 18 janvier 2019.

Pour le Comité de suivi de novembre prochain, compte-tenu de la situation géographique de Tramelan, Mme Coussot invite vivement les partenaires à venir la veille.

Mme Gasser et Mme Lucchesi remercient les membres pour leur participation et lèvent la séance à 16h20.

<p>Monsieur Pascal BROULIS</p> <p>Conseiller d'Etat Canton de Vaud</p> 	<p>Monsieur Patrick AYACHE</p> <p>Vice-Président Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Autorité de gestion</p> 
---	---